



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 29 novembre 2010***  
**D - 20100704**

***Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**(sauf de 17h10 à 18h15)**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Acquisition de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et l'hygiène des locaux des services de la Ville de Bordeaux et des établissements du CCAS de Bordeaux. Signature des marchés. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20100377 du 28 Juin 2010, vous avez autorisé la Ville de Bordeaux à constituer un groupement de commandes avec le CCAS, afin de globaliser nos besoins concernant l'acquisition de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et l'hygiène des locaux des services de la Ville de Bordeaux et des établissements du CCAS de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Magasin Scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : acquisition de produits d'entretien courants respectueux de l'environnement et de la santé

La dépense annuelle est estimée à de 70 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 12 000 € H.T. pour le CCAS.

Société LODIPRO sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 2 : acquisition de produits pour le nettoyage de vaisselle et du linge respectueux de l'environnement et de la santé.

La dépense annuelle est estimée à de 80 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 27 000 € H.T. pour le CCAS.

Société Pierre LE GOFF sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 3 : acquisition de produits et consommables d'essuyage et d'hygiène corporelle

La dépense annuelle est estimée à de 130 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 37 000 € H.T. pour le CCAS.

Société LODIPRO sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 4 : acquisition de petits matériels, produits spécifiques et consommables divers pour le nettoyage et l'hygiène

La dépense annuelle est estimée à de 85 000 € H.T. pour la ville de Bordeaux et à 28 000 € H.T. pour le CCAS.

Société Pierre LE GOFF sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 5 : acquisition de micro fibres et matériels associés

La dépense annuelle moyenne est de l'ordre de 25 000 € H.T.

Société LODIPRO sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 6 : acquisition de brosse traditionnelle

La dépense annuelle moyenne est de l'ordre de 6 000 € H.T.

Lot exclusivement réservé aux ESAT ou établissements équivalents en application de l'article 15 du Code des Marchés Publics

Entreprise Adaptée l'EA aux Avenières sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Lot n° 7 : acquisition de sacs à déchets

La dépense annuelle moyenne est de l'ordre de 55 000 € H.T.

Société Pierre LE GOFF sur la base des prix indiqués au bordereau des prix et sur catalogues.

Ces marchés à bons de commande sans montant minimum ni maximum, seront conclus pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 reconductibles expressément 3 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics. Ce type de marché permet à la Ville de Bordeaux de ne pas être engagée financièrement par un montant minimum.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 – 211 – 212 – 213 – 22 – 311 – 313 – 321 – 322 – 422 – 411 – 412 – 413 – 421 – 61 – 64 – 026 – 823 – articles 60618 – 60628 – 60631.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTE**